SELARL MJ MARTIN
4 AVENUE GAMBETTA
RESIDENCE SAINT ELOI
15000 AURILLAC
Traitement du 6 nov. 2026 - GemWeb V4.31.7

DÉCLARATION DE CRÉANCE
à adresser au Mandataire judiciaire

N° 10021*01

Créancier
(Nom, adresse et références)

Mandataire du Créancier
(Nom, qualité, adresse et références)

Débiteur
(N° mandat, nom ou dénomination, adresse, n° RCS ou RM)

1924
A.B.M.A. ATELIER BOY MATERIEL AGRICOLE SAS
Le Bourg
15150 SIRAN

Procédure

Nature du jugement
Redressement judiciaire

Date du jugement
22 septembre 2026

CRÉANCE DÉCLARÉE
(N.B. : Le décompte et la liste des pièces sont à joindre en annexe)

	Créance chirographaire (c'est à dire sans privilège)	**Créance privilégiée**	**Observations** (cf. notice § 3)
Montant échu			
Montant à échoir			
Total T.T.C.			

Fait à....., le

Nom et qualité du signataire

.....

requiert l'admission de sa créance pour un montant total de Euros T.T.C.

Certifié sincère

SIGNATURE

Représentant des créanciers

Mandataire judiciaire
SELARL MJ MARTIN
Maître Fanny MARTIN
4 AVENUE GAMBETTA
RESIDENCE SAINT ELOI
15000 AURILLAC